

**DEPARTEMENT DU
TARN
ARRONDISSEMENT
DE CASTRES
MAIRIE DE
BOISSEZON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISSEZON
SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025**

Nombre de conseillers : 10 L'an deux mille vingt-cinq le lundi 24 novembre à dix-huit heures et trente minutes. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

En exercice : 10

Présents : 7

Absents : 3

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Présent(e)s : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RUIZ Benoit.

Absent(e)s représenté(e)s :

RAYSSEGUIER Christian, donne procuration à CABROL Jacqueline.

TONON Yannick donne procuration MILHET Benoit.

Absent(e) : LECUTIER Jean-Marc.

Secrétaire de séance : MILHET Benoit.

Date convocation :

Le 17 novembre 2025

Date affichage :

Le 17 novembre 2025

Délibération N°2025_D40

Révision du tarif au gîte communal par personne et par nuitée.

Vu le tarif du gîte communal par personne et par nuitée fixé à ce jour à 21,00€.

Vu l'augmentation de la taxe de séjour à partir de 2026.

Après délibération, le conseil municipal décide d'augmenter le tarif du gîte communal par personne et par nuitée afin de tenir compte de l'augmentation de la taxe de séjour en 2026.

Le conseil municipal décide de fixer le tarif du gîte communal par personne et par nuitée à 23,00€ à partir du 1^{er} janvier 2026.

Après délibération,

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré à Fait à Boissezon le 24 novembre 2025,

Boissezon, les jours, mois Le secrétaire de séance

et an ci-dessus.

Le Maire,

Jacqueline CABROL

**Pour extrait conforme au
registre des délibérations
du Conseil Municipal.**

**Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission à la
sous-préfecture :**

Le 24 novembre 2025